

PAV et France : l'avortement ne peut être un droit

4 mars 2024

Au sujet de l'inscription dans la Constitution française de la garantie de la liberté des femmes d'avorter, l'Académie Pontificale pour la Vie soutient la position de la Conférence des évêques de France (CEF).

Le 29 février, la CEF a réaffirmé que "l'avortement, qui demeure une atteinte à la vie en son commencement, ne peut être vu sous le seul angle du droit des femmes. Elle regrette que le débat engagé n'ait pas évoqué les dispositifs d'aide à celles et ceux qui voudraient garder leur enfant".

L'Académie Pontificale pour la Vie rappelle que précisément à l'ère des droits humains universels, il ne peut y avoir de « droit » à supprimer une vie humaine.

L'Académie Pontificale pour la Vie lance un appel à tous les gouvernements et à toutes les traditions religieuses pour qu'ils fassent de leur mieux afin que, dans cette phase de l'histoire, la protection de la vie devienne une priorité absolue, avec des mesures concrètes en faveur de la paix et de la justice sociale, avec des mesures efficaces pour l'accès universel aux ressources, à l'éducation, à la santé. Les situations de vie particulières et les contextes difficiles et dramatiques de notre époque doivent être traités en se fondant sur un droit qui vise avant tout à protéger les plus faibles et les plus vulnérables.

La protection de la vie humaine est le premier objectif de l'humanité et ne peut se développer que dans un monde sans conflits, où la science, la technologie et l'industrie sont au service de la personne humaine et de la fraternité.

Pour l'Eglise catholique, "la défense de la vie n'est pas une idéologie, c'est une réalité, une réalité humaine qui touche tous les chrétiens, précisément parce que chrétiens et parce qu'humains. (...) Il s'agit d'agir sur le plan culturel et éducatif pour transmettre aux générations futures l'aptitude à la solidarité, au soin, à l'accueil, en sachant bien que la culture de la vie n'est pas le patrimoine exclusif des chrétiens, mais qu'elle appartient à tous ceux qui, se prodiguant pour l'édification de relations fraternelles, reconnaissent la valeur propre de chaque personne, même quand elle est fragile et qu'elle souffre" (Pape François, Audience générale du 25 mars 2020).

Cité du Vatican, 4 mars 2024